



Nouvelle réglementation IBJJF

A Montauroux, le 14/06/2017

Objet : Licences IBJJF "provisoire" en ceinture marron et noire

Bonjour à tous,

Cette note s'adresse à tous les pratiquants de jiu Jitsu Brésilien.

L'IBJJF vient de mettre en place une nouvelle réglementation concernant les demandes de licences internationales en tant que ceintures marrons et noires.

Cela concerne toutes les personnes qui souhaitent prendre une licence IBJJF pour la première fois en ceinture marron ou noire.

Nous insistons sur le fait que cela concerne les athlètes sans historique de licence auprès de l'IBJJF et qui prennent leur licence IBJJF pour la première fois.

Les renouvellements de licence IBJJF ne sont donc pas concernés par cette réglementation.

- Pour les ceintures marrons qui n'ont jamais eu de licence IBJJF en tant que ceinture marron ni même en tant que ceinture violette.

La demande de licence devra être signée par un professeur certifié IBJJF 2e degré.

Cette licence une fois validée, sera considérée comme "provisoire" à l'IBJJF pour une durée de 2 ans.

Pendant cette période, l'athlète devra rester enregistré sous la même académie que son professeur qui lui aura attribué ce grade initialement.

- Pour les ceintures noires qui n'ont jamais eu de licence IBJJF en tant que ceinture noire ni même en tant que ceinture marron.

La demande de licence devra être signée par un professeur certifié IBJJF 3e degré.

Cette licence une fois validée, sera considérée comme "provisoire" à l'IBJJF pour une durée de 2 ans.

Pendant cette période, l'athlète devra rester enregistré sous la même académie que son professeur qui lui aura attribué ce grade initialement.

Les ceintures noires "provisoire" ne peuvent pas faire de demande de certification de ceinture (black belt certificate) pendant cette période de 2 ans.

Les athlètes qui sont dans ce cadre de licence "provisoire" ne peuvent pas être professeur principal de leur académie mais seulement instructeur additionnel.

Ces dispositions doivent être bien prises en compte par tous les pratiquants et en particulier ceux qui n'ont pas de licence IBJJF actuellement.

Sachez que si vous prenez une licence IBJJF dès la ceinture violette ou même dès la ceinture bleue ; cette réglementation ne vous sera pas appliquée.

Cela se réfère à l'article 7 du système de graduation de l'IBJJF (graduation system).

Pour toutes informations relatives aux licences IBJJF, vous pouvez consulter la page de notre site cfjbb.com : menu IBJJF --> Formulaires

Sportivement,

Le Président CFJJB,
David GIORSETTI

CFJJB
WWW.CFJJB.COM